

**ELECTION des REPRESENTANTS des PERSONNELS d'ENSEIGNEMENT,
DIRECTION, EDUCATION et DOCUMENTATION
au CONSEIL d'ADMINISTRATION
Année scolaire 2016-2017**

SIEGES à POURVOIR :

Titulaires : 6 Suppléants : 6

MODE de SCRUTIN :

Scrutin de liste, à la représentation proportionnelle et au plus fort reste, sans panachage ni rature.

En cas d'égalité de restes entre deux listes, le siège à pourvoir est attribué au candidat le plus âgé.

DEPOT des LISTES :

Les candidats sont inscrits sans mention de la qualité « titulaire » ou « suppléant ».

Les listes peuvent comporter un nombre de noms égal, au plus, au double du nombre de sièges à pourvoir. Le nombre de candidats par liste ne peut être inférieur à deux.

L'ordre d'inscription sur les listes déterminera celui d'attribution des sièges.

Les listes, signées par les candidats, doivent être déposées à mon bureau au plus tard 10 jours avant la date du scrutin, soit le lundi 26 septembre 2016 à 17h00.

Si un candidat se désiste moins de huit jours francs avant le scrutin, sa candidature est annulée mais ne peut être remplacée.

DATE du SCRUTIN : JEUDI 6 OCTOBRE 2016 de 8 h 00 à 17 h 00

MODALITES du SCRUTIN : sur place (bureau du chef d'établissement) ou par correspondance

Pour le vote par correspondance : (demander le matériel de vote au secrétariat)

Le bulletin de vote, ne comportant ni rature ni surcharge, doit être inséré dans une enveloppe ne comportant aucune inscription ou marque d'identification. Cette enveloppe, cachetée, est glissée dans une seconde enveloppe, cachetée également, sur laquelle sont inscrits au recto l'adresse de l'établissement scolaire avec la mention « Elections au Conseil d'Administration » et au verso le nom, prénom, adresse et signature du votant. Tout pli ne portant pas ces mentions sera déclaré nul. Tout pli parvenu après la clôture du scrutin sera déclaré nul.